

Le 8 mars 2018

**- Commune de Lavans-ès-Saint-Claude -**

# Conseil Municipal du jeudi 1er mars 2018

## COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-ès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude COTTET, 1<sup>er</sup> adjoint, Philippe PASSOT, maire, étant empêché. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

**Présents** : Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Alain JEANNIER, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

**Absents excusés** : Roxane CHAPLET (ayant donné pouvoir à Nicole PEDROLETTI), Mélanie BOUVERET (ayant donné pouvoir à Claude COTTET), Laurent HUGUES-DIT-CILES (ayant donné pouvoir à Bruno PERRIER), Philippe PASSOT (empêché) Rachel DA SILVA TEIXEIRA (ayant donné pouvoir à Thierry VIDAILLET), et Patricia VILLE.

**Absents** : Fabrice GALLOIS, Jacques LANCON et Alain PREVITALE.

Thierry VIDAILLET a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, et Dominique CHAPEZ, comptable, sont présents.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

*A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.*

Claude COTTET souhaite un bon rétablissement à Philippe PASSOT, Mélanie BOUVERET et Patricia VILLE, actuellement convalescents pour raison de santé.

### FINANCES

#### Comptes administratifs 2017 du budget principal et des deux budgets annexes

##### **\* Compte administratif 2017 du budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry VIDAILLET, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2017, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
<b>Résultats reportés</b>		324 278,74	187 334,97		187 334,97	324 278,74
<b>Opérations de l'exercice</b>	1 289 653,66	1 565 052,82	1 075 919,11	846 052,27	2 365 572,77	2 411 105,09
<b>TOTAUX</b>	1 289 653,66	1 889 331,56	1 263 254,08	846 052,27	2 552 907,74	2 735 383,83
<b>Résultats de clôture</b>		599 677,90	417 201,81		417 201,81	599 677,90
<b>Restes à réaliser</b>			34 990,00		34 990,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 289 653,66	1 889 331,56	1 298 244,08	846 052,27	2 587 897,74	2 735 383,83
<b>Résultats définitifs</b>		599 677,90	452 191,81			147 486,09

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser (crédits de reports) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**\* Compte administratif 2017 du budget assainissement :**

De même, le Conseil réuni sous la présidence de Thierry VIDALLET, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2017, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
<b>Résultats reportés</b>		45,59	290 610,71		290 610,71	45,59
<b>Opérations de l'exercice</b>	42 375,64	172 002,40	267 657,94	620 536,76	310 033,58	792 539,16
<b>TOTAUX</b>	42 375,64	172 047,99	558 268,65	620 536,76	600 644,29	792 584,75
<b>Résultats de clôture</b>		129 672,35		62 268,11		62 268,11
<b>Restes à réaliser</b>			11 500,00		11 500,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	42 375,64	172 047,99	569 768,65	620 536,76	612 144,29	792 584,75
<b>Résultats définitifs</b>		129 672,35				180 440,46

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**\* Compte administratif 2017 du budget lotissement du Crêt du Bief 1 :**

Toujours sous la présidence de Thierry VIDALLET, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
<b>Résultats reportés</b>			49 684,02		49 684,02	
<b>Opérations de l'exercice</b>	1 860 113,27	1 901 330,26	3 067 668,19	2 528 511,85	4 927 781,46	4 429 842,11
<b>TOTAUX</b>	1 860 113,27	1 901 330,26	3 117 352,21	2 528 511,85	4 977 465,48	4 429 842,11
<b>Résultats de clôture</b>		41 216,99	588 840,36		547 623,37	
<b>Restes à réaliser</b>						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 860 113,27	1 901 330,26	3 117 352,21	2 528 511,85	4 977 465,48	4 429 842,11
<b>Résultats définitifs</b>		41 216,99	588 840,36		547 623,37	

Puis sous la présidence de Claude COTTET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil décide d'affecter le résultat de clôture comme suit :

- au budget principal, il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, donc affecter obligatoirement au compte R 1068 : 452 191,81 € et au R 002 : 147 486,09 € ;
- au budget assainissement, il y a lieu d'affecter la section de fonctionnement pour un montant de 129 672,35 € au compte R 002 et la section d'investissement pour un montant de 62 268,11 € au compte R 001 ;
- au budget lotissement Crêt du Bief 1 : au compte D001 : 588 840,36 € et au compte R002 : 41 216,99 €.

**\* Comptes de gestion 2017 du budget principal et des deux budgets annexes :**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion des trois budgets établis par Monsieur Philippe CASTELAIN, Comptable du Trésor.

**Budget annexe assainissement : amortissements des travaux et subventions de la station d'épuration, des réseaux séparatifs, des bassins d'orage et des travaux rue du Chêne et chemin de la Roche Juhan**

Claude COTTET précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler (avec étalement dans le temps de la charge relative à leur remplacement).

Considérant qu'il convient d'amortir les dépenses et recettes relatives aux opérations de rénovation du système d'assainissement collectif, le Conseil décide d'amortir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au budget annexe assainissement les dépenses et recettes suivantes :

Dépenses en € HT - Réhabilitation du système d'assainissement collectif			
Nature	Montant	Durée	Amortissement / an
Station d'épuration	2 155 032,71	30 ans	71 834,42
Réseaux / bassins	643 711,07	50 ans	12 874,22
		<b>Total =</b>	<b>84 708,64</b>

... / ...

<b>Recettes en € - Réhabilitation du système d'assainissement collectif</b>			
Financeurs	Montant	Durée	Amortissement / an
Département Jura	110 043,95		
Agence Eau RMC	1 231 128,00		
Commune Pratz	299 207,41		
<b>TOTAL</b>	<b>1 640 379,36</b>		
<i>Répartition 77%</i>	1 263 092,11	30 ans	42 103,07
<i>Répartition 23%</i>	377 287,25	50 ans	7 545,75
	<b>Total =</b>		<b>49 648,82</b>

<b>Dépenses € HT Réseaux séparatifs</b>			
Rue du Chêne	49 989,00	50 ans	<b>999,78</b>
Chemin Roche Juhan	15 650,00	50 ans	<b>313,00</b>

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES**

### **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du pôle scolaire : choix du prestataire**

Claude COTTET rappelle que les conseillers avaient approuvé la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle scolaire d'un montant global estimé à 30 200,00 € H.T. Il ajoute que la Commission d'Appel d'Offres, réunie ce jour, a attribué des notations aux candidats et a dressé un classement des offres en fonction des critères de sélection pondérés préétablis.

Sur cette base, le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission d'A.M.O. pour la restructuration du pôle scolaire (tranche ferme et tranche optionnelle, en quatre phases) à l'entreprise ACE BTP Ingeneery (sise 74960 ANNECY CRAN GEVRIER) pour un montant de 12 400,00 € H.T. Il autorise le Maire à signer le marché public de prestations intellectuelles correspondant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Décisions du Maire prises par délégation entre le 27 novembre 2017 et le 22 février 2018**

Claude COTTET rend compte aux élus des décisions prises par le Maire au cours des trois derniers mois :

... / ...

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D47/2017	27 novembre 2017	Commande publique	Contrat de location triennal 2017 à 2019 des illuminations de fin d'année / entreprise BAZAUD Illuminations (25620 L'HOPITAL DU GROSBOIS) / montant de 14 268,09 € T.T.C. pour 3 ans
D48/2017	27 novembre 2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AS n° 435 et 438 « Au Village » propriété de Mme Suzanne JANOD (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) et M. Bernard JANOD (39260 MAISOD)
D49/2017	27 novembre 2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AS n° 254 et 423 « Au Village » propriété M. Laurent GRAMPEIX (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D50/2017	4 décembre 2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AT n° 170 « Bellevue » propriété de M. et Mme Pascal DELATOURE (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D51/2017	4 décembre 2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AS n° 217 et 755 « Au Village » propriété de M. Alain HUGUES (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) et Mme Ghislaine DURRENWACHTER (90150 FONTAINE)
D52/2017	4 décembre 2017	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AV n° 248 « Planchamp » propriété de Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (39200 SAINT CLAUDE)
D53/2017	14 décembre 2017	Commande publique	Opérations de déneigement des voiries communales de la commune déléguée de Ponthoux / entreprise COMOY Alain ETF (39170 RAVILLOLES) / prix à l'heure : 93,00 € H.T. et prix de l'immobilisation tracteur avec étrave : 590,00 € H.T.
D54/2017	15 décembre 2017	Commande publique	Opérations de numérisation et indexation des actes de l'état civil / entreprise Numérize / montant de 1 246,00 € T.T.C. + mise à disposition de service du SIDEC du Jura pour l'intégration des actes dans le logiciel métier : 920,00 €
D01/2018	15 janvier 2018	Domaine et patrimoine	Location du logement T3 situé 24 Grande Rue à M. Didier BAROUEL à compter du 1 <sup>er</sup> février 2018 pour une durée de 1 an / loyer mensuel 207,00 € + charges mensuelles 77,00 €
D02/2018	10 janvier 2018	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment communal situé 184 rue Simon Lahu à la société Brasserie du Lizon à compter du 10 janvier 2018 jusqu'au 9 juillet 2018 / loyer mensuel 800,00 €
D03/2018	22 janvier 2018	Commande publique	Fourniture d'un ensemble de panneaux de signalisation de type « stationnement réservé aux P.M.R. » / entreprise Signaux GIROD (39400 BELLEFONTAINE) / montant de 906,37 € H.T.
D04/2018	31 janvier 2018	Honoraires d'avocats	Procédure de réparation des infiltrations d'eau subies par les locaux de l'ALSH - Maison de l'enfance / désignation du cabinet CGBG (25000 BESANCON) / montant estimé à 5 076,00 € T.T.C.
D05/2018	7 février 2018	Adhésion aux associations	Adhésion à l'association pour la Promotion des Voies Ferrées Jurassiennes (APVFJ) au titre de l'année 2018 / montant de cotisation 30,00 €
D06/2018	22 février 2018	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AD n° 263 « A la Chaux » propriété de M. Julien LANIER (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE)
D07/2018	22 février 2018	Adhésion aux associations	Adhésion à l'association AJENA au titre de l'année 2018 / montant de cotisation 150,00 €

### **Bilan du recensement de la population 2018**

Vivian CAVALIERE présente les résultats des recensements officiels de la population depuis 1982 et précise que la population comptée à part n'est pas encore connue pour 2018, ce qui ne permet pas de donner dans l'immédiat le chiffre de la population totale.

Les résultats de l'opération de recensement 2018 font apparaître une baisse du nombre d'habitants malgré la création de la commune nouvelle avec Ponthoux et l'augmentation des effectifs dans les deux communautés (36 enfants pour le Foyer Saint-Joseph et 23 résidents pour le Cantou du Lizon).

Année de recensement	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
1982	1 602	1 602	0
1990	1 833	1 811	22
1999	1 964	1 896	68
2009	1 983	1 878	105
2013	1 980	1 891	89
2018	?	1 890 Dont 58 à Ponthoux	?

Il précise que la Commune comprend 938 logements dont 113 vacants (soit 12 % du total), 23 résidences secondaires et 11 logements occasionnels.

### **Soutien à Monsieur Kévin BOQUEL**

Emilia BRULE explique aux élus que le concert organisé à l'Épinette le samedi 17 février a permis de collecter des fonds au profit de M. Kévin BOQUEL pour l'aider à acquérir un véhicule. Le 28 février, celui-ci s'est vu remettre un chèque de 2 000 € par le CCAS de Lavans-lès-Saint-Claude et l'association Lions Club.

### **Opération de dissimulation des réseaux électriques d'ENEDIS**

Jean-François MINY indique aux conseillers qu'ENEDIS a programmé des travaux d'enfouissement de lignes électriques moyenne tension et de rénovation de transformateurs cette année, entre les quartiers de Fourger et de Lizon. Ces travaux devront être coordonnés avec ceux réalisés par la Commune et le SIDEC sur le secteur de la Cueille / Caton.

\*\*\*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 29 mars 2018 à 19h00 en mairie**

**Commissions finances : mardi 13 mars 2018 à 19h00 et jeudi 22 mars 2018 à 19h00**

*La séance est levée à 20h45.*

Claude COTTET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Thierry VIDAILLET, secrétaire de séance

